

RCS : DAX
Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00044
Numéro SIREN : 529 774 325
Nom ou dénomination : MCR SARL

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 3602

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02
E-mail : contact@greffe-tc-dax.fr

MCR SARL

4bis rue Frédéric Bastiat.
40250 Mugron

V/REF :

N/REF : 2011 B 44 / 2018-B-3602

Le greffier du tribunal de commerce de Dax certifie qu'il a reçu le 11/09/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/08/2018

Rapport de gestion en date du 01/08/2018

Concernant la société

MCR SARL

Société à responsabilité limitée à associé unique

4bis rue Frédéric Bastiat

40250 Mugron

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3602 le 11/09/2018

R.C.S. DAX 529 774 325 (2011 B 44)

Fait à DAX le 11/09/2018,

LE GREFFIER



COMPTES ANNUELS

B3602

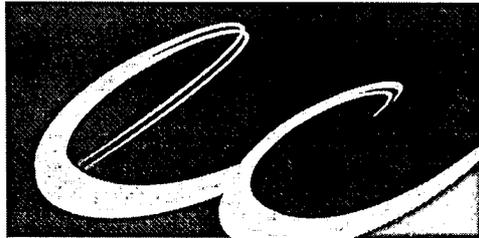
11 SEP. 2018

SARL MCR - LE PLUMIER D EUGENIE
4 B Rue Frédéric Bastiat

40250 MUGRON

Exercice clos le : 31/03/2018

Siret : 52977432500011 APE : 4761Z



STE HAGETMAUTIENNE DE COMPTABILITE

22 RUE CARNOT

BP62

40700 HAGETMAU

Tél. : 05.58.79.87.85

Fax : 05.58.79.48.46

Copie conforme à l'original.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a unique, stylized name.

Désignation de l'entreprise SARL MCR - LE PLUMIER D EUGENIE Néant *

Adresse de l'entreprise 4 B Rue Frédéric Bastiat 40250 MUGRON

N° SIRET * 5 2 9 7 7 4 3 2 5 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 0 3 2 0 1 8		3 1 0 3 2 0 1 7		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	34 000	012	34 000	34 000		
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	140	016	140			
	Immobilisations corporelles *	028	6 423	030	5 146	1 277		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		1 150		
Total I (5)		044	40 564	048	5 286	35 277		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	27 824	062	27 824	25 039		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 994	070	1 994	2 089	
		Autres * (3)	072	158	074	158	112	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	1 021	086	1 021	2 621		
	Charges constatées d'avance *	092	1 363	094	1 363	1 212		
	Total II		096	32 360	098	32 360	31 074	
	Total général (I+II)		110	72 924	112	5 286	67 637	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		500	500			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		19 685	11 253			
	Report à nouveau	134			4 889			
	Résultat de l'exercice	136		6 283	3 543			
	Provisions réglementées	140		327				
	Total I		142		31 795	25 185		
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		8 108	17 933			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			21			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 292	8 454			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	13 147	172	16 443	14 632		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		35 842	41 039		
Total général (I + II + III)		180		67 637	66 224			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 760		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	523		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MCR - LE PLUMIER D EUGENIE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
		13	10	3	2		
		0	3	2	0		
		1	8	1	7		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	79 626	80 135	
	Production vendue biens		215		214		
		services *		217		19	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	3 410	1 680
	Autres produits				230	3	6
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	83 058	81 821
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	53 023	53 475
		Variation de stock (marchandises) *			236	(2 785)	(120)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	932	1 047	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	15 021	16 201	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	365	434	
Rémunérations du personnel *				250	4 800	3 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 932	3 040	
Dotations aux amortissements *				254	396	300	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	3	2	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	75 689	77 378	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 369	4 443	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	73		
	Charges financières (V)			294	509	731	
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347		300		
			348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	650	170		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	6 283	3 543	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	6 283	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	650		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981					
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)		345					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	6 933	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	6 933	372	

SARL MCR
Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de : 5 000 €

Siège Social : 4 Bis rue Frédéric Bastiat
40250 Mugron

N° RCS : 529 774 325

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er août 2018

L'an deux mille dix huit le premier août à 14 heures, l'associé unique de la SARL MCR, au capital de 5 000 €, divisé en 50 parts de 100 € chacune s'est réuni au siège social en Assemblée Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance.

Est présente

Madame Monique ROMERO

Titulaire de 50 parts

Soit un total de 50 parts

Le total des parts énumérées ci avant représente plus de la moitié du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et est habilitée à prendre toute décision conformément au dernier alinéa de l'article L-223-27 du code de commerce.

Madame Monique ROMERO, en qualité de gérante, préside l'assemblée ;

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223-19 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- la feuille de présence.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

SARL MCR
Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de : 5 000 €

Siège Social : 4 Bis rue Frédéric Bastiat
40250 Mugron

N° RCS : 529 774 325

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er août 2018

RAPPORT DE GESTION

Conformément à l'article L-123-26 du Code de Commerce, vous avez été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour entendre le rapport du gérant sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 et délibérer sur les comptes sociaux.

Au cours de l'exercice écoulé, le bénéfice comptable réalisé par votre société s'élève à 6 283,09 €

Les documents comptables qui vous sont soumis et sur lesquels vous aurez à délibérer rendent compte de l'activité de la société durant l'exercice social écoulé. Ils font l'objet d'une présentation identique à celle de l'exercice précédent et leur analyse permet de dégager un certain nombre de constatations intéressantes sur le chiffre d'affaires, la marge, les charges d'exploitation et le résultat fiscal et comptable.

1/ Examen des comptes sociaux :

1° Résultat d'exploitation :

A/ PRODUITS

Le total des produits d'exploitation s'élève à 83 058 €

Le Chiffre d'Affaires est réalisé sur une période de 12 mois,

B/ CHARGES

Les achats de marchandises et de matières premières sont de 53 0,23 € ;

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- quitus au gérant,
- affectation des résultats,
- conventions visées à l'article L-223-19.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice clos le 31 mars 2018 approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve pour l'accomplissement de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'imputer le bénéfice de 6 283,09 € de l'exercice :

- | | |
|-------------------------|------------|
| • Réserve légale : | 0 € |
| • Réserve facultative : | 6 283,09 € |

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Madame Monique ROMERO et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223-19 .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Madame ROMERO ne prend pas part au vote pour les questions qui la concerne.

Les autres charges d'exploitation, dotations aux amortissements comprises, sont de 22 975€,

Qui se décomposent ainsi :

Autres charges externes	15 021 €
Impôts et taxes	365 €
Rémunération du personnel	4 800 €
Charges sociales	3 932 €
Dot aux amortissements et provisions	396 €
Autres	3 €

Pour ce qui concerne les amortissements, ils ont été pratiqués selon l'usage au prorata du temps et sur le mode linéaire.

C/ RESULTAT D'EXPLOITATION

Il résulte des éléments ci-dessus :

- un résultat d'exploitation de l'exercice de 7 369 €

2° Sur le compte financier

- Produits	0 €
- Charges	509 €
Soit un résultat financier de :	- 509 €

3° Sur le compte exceptionnel

- Produits	73 €
- Charges	0 €
Soit un résultat exceptionnel de	73 €

4° Sur le résultat comptable de l'exercice

Le cumul des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel dégage ainsi un résultat net comptable (après impôt des sociétés de 1 040 € et crédit d'impôt formation de 390 €) de 6 283 €

Il vous est donc proposé d'affecter ce résultat de la manière suivants :

- Réserve légale	0 €
- Réserve facultative	6 283 €

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération allouée à Madame Monique ROMERO, cette rémunération étant entendue depuis 1er mars 2016 pour un montant de 250,00 € mensuels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Madame ROMERO ne prend pas part au vote pour les questions qui la concerne.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la prime de bilan allouée à Madame Monique ROMERO pour le montant de 1 800 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Madame ROMERO ne prend pas part au vote pour les questions qui la concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures. Tous pouvoirs sont donnés au gérant, à effet de remplir toutes formalités légales.

LA GERANCE

Monique Romero



SARL MCR
Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de : 5 000 €

Siège Social : 4 Bis rue Frédéric Bastiat
40250 Mugron

N° RCS : 529 774 325

RAPPORT DU GERANT SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L.223 – 19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 223 – 19 du Code de Commerce, nous vous informons :

1/ Qu'en fonction de son mandat de gérante de la SARL, Madame Monique ROMERO a perçu durant l'exercice une rémunération de :4 800 ,00 €

Concernant les autres éléments de sa rémunération, la prise en charge des cotisations obligatoires et facultatives a entraîné une charge globale de 3931,93 € durant le dernier exercice.

SARL MCR
Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de : 5 000 €

Siège Social : 4 Bis rue Frédéric Bastiat
40250 Mugron

N° RCS : 529 774 325

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 1er août 2018

-PROPOSITIONS D'AFFECTION DU RESULTAT

La gérance propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de 6 283,09 € de l'exercice de la manière suivante :

- Réserve légale : 0 € le montant légal étant atteint
- Réserve facultative : 6 283,09 €

SARL MCR
Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de : 5 000 €

Siège Social : 4 Bis rue Frédéric Bastiat
40250 Mugron

N° RCS : 529 774 325

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er août 2018

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La gérance propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de 6 283,09 € de l'exercice de la manière suivante :

- Réserve légale : 0 €
- Réserve facultative : 6 283,09 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Si vous décidez de suivre la proposition qui vous est faite sur l'affectation de l'exercice, les capitaux propres de la société se présenteront désormais comme suit :

- Capital social	=	5 000 €
- Réserve légale	=	500 €
- Réserves facultatives	=	25 967 €
- Report à nouveau	=	0 €

Conformément à la loi, vous direz si vous approuvez les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31/03/2018. Vous direz si vous ratifiez la proposition d'affectation du résultat qui vous est faite, si vous approuvez la gestion du gérant au cours de l'exercice ainsi que la rémunération du gérant et lui donnez quitus.

II/ Dividendes distribués

La société n'a pas mis de dividendes en distribution.

III/ Activité en matière de recherche et développement :

Néant

IV/ Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant

V/ Évolution prévue :

